

2014, UNE ANNÉE DÉCISIVE POUR L'AQTIS

NÉE EN 2004 DE LA FUSION DU STCVQ ET DE L'APVQ, ORGANISMES RESPECTIVEMENT ISSUS DU LONG MÉTRAGE ET DE LA TÉLÉVISION, L'AQTIS FÊTE ACTUELLEMENT SON DIXIÈME ANNIVERSAIRE. COMME POUR POUSSER LE REGROUPEMENT DE TECHNICIENS ET D'ARTISANS DE PLATEAUX À SE DÉPASSER, L'ANNÉE EN COURS, AVEC LES DÉFIS DE TAILLE QU'ELLE APORTE, NE LAISSERA PAS BEAUCOUP DE PLACE AUX CÉLÉBRATIONS. EN POSTE DEPUIS DEUX ANS, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL JEAN-CLAUDE ROCHELEAU, QUI A PRIS LE POULS DE SES MEMBRES LORS D'UNE GRANDE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE EN AVRIL, SE DIT AUSSI RÉSOLU QUE CONFIAIT.

Qui fait Quoi (QfQ) : Soulevons tout de suite la question de vos relations avec les producteurs de l'AQPM. Où en sont vos négociations en vue d'une nouvelle entente collective ?

Jean-Claude Rocheleau : Les divergences importantes entre les deux regroupements nous ont incité à faire appel, en début d'année, à l'intervention du ministère de la Culture. C'est maintenant entre les mains d'un arbitre. Celui-ci a amorcé son travail au début du mois de mai. Si tout se passe bien, il pourra vraisemblablement rendre une décision vers la fin de 2014. Son travail permettra d'établir une convention collective pour une période de deux ans. Il faut savoir que cette convention collective sera la première depuis l'adoption de la loi sur le statut professionnel des artistes, en 2009. Hormis une brève renégociation des taux il y a quelques années, les deux camps ne s'étaient pas assis à la table de négociations depuis 10 ans. Au vu des changements survenus depuis dans les technologies et dans les méthodes de travail, il y a beaucoup de terrain à déblayer. Les points d'achoppement touchent jusqu'aux définitions même que l'on donne aux choses et aux fonctions. L'ancienne convention parle par exemple de pellicule et de support magnétoscopique. C'est un lexique qu'il faut refaire. D'autre part, on a vu que les tournages télé et les tournages cinéma s'effectuaient à présent en numérique et de la même manière, alors que la rémunération, elle, affiche un écart de plus en plus injustifié.

QfQ : Si on remonte un peu dans le temps, on voit que 2009 a été une année charnière pour l'AQTIS. Que s'est-il passé ?

J.-C.R. : Dans le cadre de l'exercice de consultation qui devait mener à l'adoption de la loi sur le statut professionnel des artistes, le gouvernement d'alors avait rencontré les différents joueurs du milieu culturel. C'est à ce moment que l'organisation rivale IATSE 514 a véritablement fait son entrée dans le décor. Le gouvernement libéral de l'époque a donné beaucoup de crédit aux propos et aux prétentions de IATSE. Les représentants de IATSE ont mené une campagne de peur visant à faire croire que les tournages américains allaient bientôt désertir le Québec.

QfQ : Quel a été le résultat de ce démarchage de la part de IATSE ?

J.-C.R. : En définitive, IATSE a réussi à convaincre Québec de nous enlever une grande partie de la représentation que nous avions jusqu'alors assurée sur les plateaux américains. À partir de ce moment-là, les productions de plus de 35 millions \$, y compris celles des huit grands studios hollywoodiens, nous ont échappées. Nous avons toujours déploré cette décision injuste et unilatérale. Quant aux productions indépendantes de moins de 35 millions \$, qui nous ont été laissées, il faut encore dire que ce palier n'a même pas été indexé ! Tout le monde sait que les budgets augmentent au fil des ans. Et j'ajoute que la loi actuelle ne fait aucun cas des compagnies indépendantes qui se font avaler par des grands studios. Ces plus petites boîtes basculent hors de notre juridiction de façon illégitime, comme ce fut le cas pour Summit Entertainment lorsque le géant Lions Gate en a fait l'acquisition.



JEAN-CLAUDE ROCHELEAU. PHOTO: ALEXIS GAGNON

QfQ : À l'heure actuelle, l'AQTIS a juridiction sur les tournages québécois, les coproductions internationales, ainsi que sur les longs métrages indépendants américains de moins de 35 millions \$. Souhaitez-vous récupérer les créneaux perdus en 2009 ?

J.-C.R. : Nous voulons un partage équitable des productions entre les deux regroupements. La situation actuelle ne peut durer. Aussi demandons-nous au gouvernement de nous redonner les productions américaines sans égards aux budgets, à l'exception des projets portés par les grands "majors" hollywoodiens reconnus [NDLR : News Corporation, Walt Disney, Viacom, Sony, Time Warner et NBC Universal]. Ces derniers pourraient demeurer dans le giron de IATSE. En assemblée générale, nos membres nous ont récemment donné le feu vert pour demander à la Commission des relations du travail d'examiner le dossier. En conformité avec les dispositions de la loi sur le statut professionnel de l'artiste, qui autorise une période de maraudage à tous les cinq ans, nous avons donc déposé notre demande à la CRT en mai. On pense que celle-ci voudra étudier le dossier, dresser un calendrier d'audiences, mener une médiation au besoin, et établir des règles pour la suite des choses. Le processus nous mènera probablement à la fin de l'année 2014. Des votes secrets seront peut-être nécessaires à ce moment-là, et c'est la CRT qui déterminera qui pourra voter.

QfQ : Que répondez-vous aux attaques de IATSE, qui affirme que votre maraudage va échauffer les producteurs américains, réputés allergiques aux conflits de travail ?

J.-C.R. : Le processus qui s'engage devant la Commission n'entraînera aucune perturbation. Les questions sont soulevées à l'intérieur d'un cadre prévu par la loi. Ça n'affectera aucunement le bon déroulement des tournages. Personne n'ira intervenir sur les plateaux, ce n'est pas là qu'aura lieu le débat. Cette fois-ci, la propagande de peur de IATSE ne pourra pas fonctionner. J'espère que personne ne sera dupe de cette stratégie. Il faut bien se rappeler que le maraudage est un phénomène normal. Il se pratique dans toutes les industries. Les compagnies ne courent pas se réfugier à l'étranger lorsqu'une situation de maraudage se présente au niveau syndical. C'est pas comme ça que les choses se passent.

QfQ : IATSE fait aussi valoir que le long métrage américain n'est pas votre spécialité, que vous ne pourriez obtenir d'aussi bonnes conditions de travail qu'eux, et que votre maraudage n'est motivé que par des considérations d'ordre financier.

J.-C.R. : Je trouve curieux qu'on affirme que nous ne connaissons pas bien la production de long métrage américaine. Avant l'arrivée forcée de IATSE, c'était nous qui prenions toutes les productions américaines en charge, quelle que soit la taille du budget. On se souviendra aussi que lorsque les gens de IATSE ont commencé leurs activités, ils utilisaient des conventions calquées sur les nôtres. En ce qui a trait aux conditions de travail que nous serons en mesure d'offrir, je peux vous dire qu'elles seront identiques à celles qu'obtient IATSE. En accord avec l'AQPM, nous avons éliminé une disposition qui permettait aux producteurs étrangers de contourner notre organisation. Nous serons donc le seul interlocuteur et pourrons négocier les meilleures conditions. Pour ce qui concerne les considérations financières, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Nous ne sommes pas en mauvaise posture, au contraire. Nous en avons d'ailleurs fait la démonstration à nos membres ce printemps. L'AQTIS possède des liquidités de 3,6 millions \$ et dispose d'un surplus de 2,8 millions \$ dans son régime d'assurance. Nous sommes plus solides que jamais et les services aux membres sont grandement améliorés.



10 ANS D'ENGAGEMENT

